



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Montpellier, le 27 octobre 2017

Le recteur de la région académique Occitanie
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré

s/c de Madame et Messieurs les Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Pôle
ressources
humaines

Division des
personnels
enseignants

Affaire suivie par
Olivier ARRIBAT
Cécile ARBEZ

Téléphone
04.67.91.46.48

courriel
cecile.arbez@ac-
montpellier.fr

Rectorat
31, rue de
l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Affectation des personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation du second degré sur des postes adaptés – Rentrée scolaire 2018

Références :

Décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
Cirulaire n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé – B.O.E.N n°20 du 17 mai 2007

La présente circulaire porte instruction relative au recueil et à la transmission des candidatures à une première affectation sur un poste adapté au titre de la rentrée scolaire 2018.

Sont concernés par les dispositions qui suivent les personnels titulaires enseignants, d'éducation du second degré ainsi que les psychologues éducation nationale.

Je vous saurai gré de bien vouloir procéder à l'information des personnels de votre établissement, y compris ceux qui ne seraient pas actuellement en fonction pour des raisons de santé (congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée).

I – COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à fournir par les intéressés :

- une lettre de motivation présentant le projet professionnel envisagé (annexe 1);
- la notice de renseignements dûment complétée, avec une photographie d'identité dans le cadre prévu à cet effet (annexe 2) ;
- un certificat médical explicite, récent et détaillé, sous enveloppe cachetée portant le nom du candidat (annexe 3) ;

L'affectation future sur un poste adapté des agents placés en congé de longue maladie (CLM), de longue durée (CLD) ou en disponibilité d'office pour raison de santé est subordonnée à un avis favorable de reprise d'activité du comité médical départemental saisi par l'intéressé.

II – MODALITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS ET CALENDRIER

Les dossiers de candidature que vous aurez recueillis devront être retournés au rectorat pour le **30 novembre 2017 au plus tard**, directement à l'attention de **Mme le Docteur NARBONI-REGNIER, médecin conseiller technique du recteur – 31 rue de l'université, 34064 Montpellier cedex 2.**

J'attire particulièrement votre attention sur le caractère impératif de la date du **30 novembre 2017** en raison des délais nécessaires à l'instruction des nombreuses candidatures par les services médicaux et sociaux du rectorat et des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF « POSTES ADAPTES »

- Les candidats à un poste adapté bénéficieront d'un entretien personnalisé avec le médecin, la conseillère mobilité carrière et l'assistante sociale des DSDEN de leur département d'affectation. Ces entretiens sont destinés à appréhender la situation de chaque candidat et à préciser leur projet individuel.
- Les candidats voudront bien produire tous les justificatifs, notamment de nature médicale, susceptibles d'être pris en considération pour l'appréciation de leur situation.
- L'affectation sur poste adapté est de courte ou de longue durée. Dans le premier cas (PACD), elle est prononcée pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de trois ans. Dans le second cas (PALD), elle est prononcée pour une durée de quatre ans et peut être renouvelée sans limite.
- Conformément à la nouvelle réglementation, l'agent qui bénéficie de ce dispositif est intégralement affecté sur poste adapté. Il ne saurait être affecté sur un demi-poste adapté.
- Les enseignants obtenant un poste adapté perdent le bénéfice du poste dont ils sont actuellement titulaires, dès leur entrée dans le dispositif ; à l'issue de la période passée sur un poste adapté, les intéressés bénéficieront d'une nouvelle affectation.
- Les personnels dont la candidature aura été retenue seront informés par mes soins dans le courant du mois de mars 2018.
- Dans certains cas, des enseignants confrontés à des difficultés de santé peuvent aussi relever des dispositions réglementaires relatives au handicap. Parallèlement à leur candidature à un poste adapté, ils sont invités à prendre l'attache de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées, afin de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et de faire fixer leur taux d'incapacité - annexe 4 -.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dispositif et à la diffusion de l'information auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
directrice des ressources humaines


Nathalie MASNEUF

Annexes :

- formulaire pour lettre de motivation
- fiche de renseignements à remplir par le candidat
- certificat médical
- coordonnées des maisons départementales des personnes handicapées

Lettre de motivation présentant le projet professionnel

Nom – Prénom :

Corps – grade :

Discipline :

Fait à _____ , le

Signature

**NOTICE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A TOUTE DEMANDE
DE PREMIERE AFFECTATION SUR UN POSTE ADAPTE – RENTREE SCOLAIRE 2018**

Nom – Prénom :

Corps :

Discipline :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille :

Profession du conjoint :

Année de naissance des enfants à charge :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

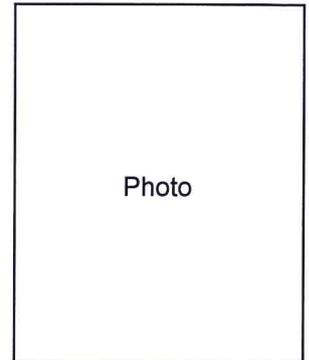
Affectation actuelle :

Date de nomination dans le poste actuel :

Reconnaissance qualité de travailleur handicapé : oui

non

Type de poste adapté sollicité :



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur un poste adapté (y compris dans une autre académie) ?

non

oui → précisez la date, la durée et le lieu

- Avez-vous déjà postulé sur un poste adapté :

non

oui → précisez en quelle(s) année(s)

- L'entrée sur poste adapté a-t-elle pour but de vous permettre d'effectuer :

Une réorientation professionnelle, laquelle ?

A cet effet, envisagez-vous de suivre une formation ?

Laquelle ?

Un retour vers les fonctions du corps d'origine

A, le

signature du candidat :

AVIS CIRCONSTANCIE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

A, le

signature :

**Certificat médical confidentiel
à compléter par le médecin traitant généraliste ou
spécialiste du patient**

**réservé à l'usage exclusif du médecin conseiller technique ou du
médecin de prévention
en faveur des personnels de l'académie de Montpellier**

document soumis au secret professionnel
article 226-13 du Code Pénal

Nom d'usage.....Prénom.....
Nom de naissance.....Date de naissance.....
Adresse.....
.....
.....

Pathologie ayant justifié la reconnaissance du handicap

Histoire de la ou des pathologies invalidantes

Date de début des troubles :

Origine, circonstance d'apparition :

compte(s) rendu(s) joint(s) (préciser)

Description clinique actuelle :

Evolution prévisible :

Traitements, prises en charges thérapeutiques

Nature et durée des traitements en cours (préciser les contraintes liées aux traitements, les effets secondaires)

Prises en charge régulières

- Hospitalisations itératives ou programmées
- Autres consultations médicales régulières, spécialisées ou non
- Autres prises en charges paramédicales régulières
- Autre (préciser)

Tout autre élément utile à l'examen de la demande du patient :

Certificat médical établi le

Signature et cachet du médecin

LISTE DES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE

Plateau de Grazaillès
18 rue du Moulin de la Seigne
11855 Carcassonne cedex 9

Téléphone : 0 800 777 732

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU GARD

115-116 allée Norbert Wiener
Parc Georges Besse
30000 Nîmes

Téléphone : 0 800 20 50 88

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'HERAULT

Quartier Euromédecine
59 avenue de Fès
34000 Montpellier

Téléphone : 0 810 811 059

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LOZERE

6 avenue du Père Coudrin
48 000 Mende

Téléphone : 04.66.49.60.70

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES PYRENEES ORIENTALES

30 rue Pierre Bretonneau
66 000 Perpignan

Téléphone : 04.68.39.99.00